

INSCRIPTION VIDE-GRENIERS – EXPOSANT PARTICULIER

Date de la manifestation :

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le à

Adresse:

Code Postal : Ville :

Tél. : Courriel :

Titulaire de la pièce d'identité n°

Délivrée le par

N° d'immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur:

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce).
- ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

La vente de denrées alimentaires est interdite.

Les mesures sanitaires en vigueur s'appliqueront lors de cette manifestation.

J'accepte les conditions du règlement intérieur du vide-grenier (accessible sur le site Internet du SdQ www.quartier-capdebos-pessac.fr)

Fait à , le Signature

Ci - joint règlement de € pour l'emplacement d'une longueur de m.

(2€ le ml pour les adhérents ou 3€ le ml pour les autres exposants, minimum 2ml)

Chèque Espèces

Attestation devant être envoyée à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Source : <http://vide-greniers.org/reglementation>

Rédaction : <http://www.benevolat.org>

NB : Vous pouvez envoyer votre inscription (Fiche d'inscription, copie de la carte d'identité et règlement par chèque à l'ordre du Syndicat de quartier Espace Pierre Hugues, 39 avenue des Provinces - 33600 Pessac TEL : 06 89 65 80 74

INSCRIPTION VIDE-GRENIERS - ASSOCIATION

Date de la manifestation :

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Représentant la Société/Association/, (Raison sociale) :

N° de registre du commerce/des métiers de

dont le siège est au (adresse):

ayant la fonction de : dans la personne morale.

Adresse du représentant :

Code Postal : Ville :

Tél. : Courriel :

Titulaire de la pièce d'identité n°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule:

Déclare sur l'honneur:

- Être soumis au régime de l'article L 310-2 du code du commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (article 321-7 du code pénal)

La vente de denrées alimentaires est interdite.

Les mesures sanitaires en vigueur s'appliqueront lors de cette manifestation.

J'accepte les conditions du règlement intérieur du vide-grenier (accessible sur le site Internet du SdQ www.quartier-capdebos-pessac.fr)

Fait à , le Signature

Ci - joint règlement de € pour l'emplacement d'une longueur de m.

(2€ le ml pour les adhérents ou 3€ le ml pour les autres exposants, minimum 2ml)

Chèque Espèces

Attestation devant être envoyée à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation
Source : <http://vide-greniers.org/reglementation>
Rédaction : <http://www.benevolat.org>

NB : Vous pouvez envoyer votre inscription (Fiche d'inscription, copie de la carte d'identité et règlement par chèque à l'ordre du Syndicat de quartier de Cap, Espace Pierre Hugues, 39 avenue des Provinces - 33600 Pessac TEL : 06 89 65 80 74